

SMIRTOM – Nouvelles modalités de collecte à partir du 01/06/2022

A partir du 1^{er} juin 2022 seuls les bacs conformes seront collectés.

Les bacs conformes sont ceux fournis par le SMIRTOM du Vexin depuis 2018.

Les anciens bacs ou ceux achetés dans le commerce seront refusés, tout comme ne seront plus ramassés les sacs présentés seuls ou à côté d'un bac ainsi que les déchets en vrac au sol .

Télécharger (PDF, Inconnu)